

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 15 juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-cinq le Quinze du Mois de Juillet
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>			A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
22	22	20	
Date de la convocation : 25 juin 2025			
Date d'affichage : 25 juin 2025			
Vote : Pour : 20			Présents : Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Françoise ALRIQ, Pierre JUILLARD, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Christian PICHOT-DUCLOS, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Laurent SAIGNIE, Félix ROCHE, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Robert PISSAVY, Gilbert CROS, Alain BARRES, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS.
Contre : 0			Présents par procuration : Flore COUTURE donne pouvoir à Magali CRAUSER, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Jean BOUCHER
Abstention : 0			Absent : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Eric TUPHE.
			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Etude de faisabilité pour la réhabilitation globale du gymnase du lycée

Demande de subvention Fonds Vert « Appui à l'ingénierie »

La Mairie de Murat est engagée dans la dynamique des « PETITES VILLES DE DEMAIN » pour se donner les moyens d'une nouvelle attractivité et le développement de services dans le but d'accueillir de nouvelles populations. Dans cette perspective la Ville de Murat doit offrir aux associations, des locaux de qualités qui répondent à leurs demandes et particulièrement celles de nouveaux usages sportifs en croissance : yoga, pilates, boxe, ping-pong, escalade, etc.

Le gymnase du lycée professionnel est à ce jour désaffecté et il est prévu une rétrocession du bâtiment au profit de la commune. C'est pourquoi la Ville veut profiter de cette opportunité pour réhabiliter le bâtiment, lui assurer une performance énergétique exemplaire et avoir une logique d'économie foncière.

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de reception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-DE_055_2025-DE

A G E D I

Pour répondre à ses objectifs la Ville engage une étude pré-opérationnelle pour préparer le projet de rénovation après rétrocession. La Ville a retenu le devis de Julie BOUNIOL architecte pour un montant de 9 150.00 € et sollicite le FONDS VERT « Appui à l'ingénierie » pour soutenir cette étude.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

SOLLICITE une subvention de 7 320.00 € soit 80% au titre du FONDS VERT « Appui à l'ingénierie » pour la réalisation de l'étude de faisabilité à la réhabilitation globale du gymnase du lycée

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de reception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-DE_055_2025-DE

A G E D I